



CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 04 mars 2026

Délibération n° 2026/03

OBJET : Approbation du rapport de l'ordonnateur et des comptes budgétaires 2025

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement son article 9-5°,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif aux règles budgétaires des organismes,



Vu le rapport de présentation de l'ordonnateur de l'EPF de la Vendée,

Sur proposition de la Présidente,

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 17,36 ETPT d'emplois législatif
- 22 209 786,78 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 1 354 968,34 € personnel
 - 20 854 818,44 € fonctionnement
 - 0 € investissement
- 19 465 972,22 € de crédits de paiement dont :
 - 1 354 968,34 € personnel
 - 18 085 460,79 € fonctionnement
 - 25 543,09 € investissement
- 19 105 662,41 € de recettes
- - 360 309,81 € de solde budgétaire

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

<p>La Présidente du Conseil d'administration</p>  <p>Leslie GAILLARD</p>	<p>Vu et approuvé le 04 mars 2026</p>  <p>Le Préfet de la Vendée Préfecture de la Vendée</p>
---	---

- 5 MARS 2026

Courrier arrivé